

Communiqué de presse

Octobre 2023

Signature des conventions « Territoires en Action » et LEADER, liant la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Pays Avallonnais

Le lundi 30 octobre à 9 h à Noyers-sur-Serein (89), la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Pays Avallonnais signeront le contrat « Territoires en action », doté de 1,36 M€, ainsi que la convention LEADER 2023-2027 (1,64 M€), en présence d'Éric HOULLEY, Vice-Président de Région en charge de la Cohésion territoriale, de la politique de la ville, des ruralités et des parcs naturels.

- ◆ La Région Bourgogne-Franche-Comté investit 170 millions d'euros dans 35 contrats « Territoires en action » (TEA), couvrant l'ensemble de son territoire. Ces contrats accompagnent les projets des collectivités contribuant à l'adaptation au changement climatique et à l'attractivité tels que : la réhabilitation de friches, la rénovation énergétique du bâti public, l'aménagements d'espaces publics, le développement de l'alimentation de proximité, la construction d'équipements publics (petite enfance, tiers-lieux, maisons de santé, etc.), les pistes cyclables. Les projets retenus répondent à des critères ambitieux de sobriété foncière et de performance énergétique bâtimentaire.

Ces 35 contrats s'articulent également avec d'autres dispositifs que la Région met à disposition des territoires (Centralités rurales en région, LEADER, FEDER Territorial, Fonds d'aide aux projets, soutien aux Parcs naturels régionaux, etc.), afin d'optimiser le soutien aux projets de développement local.

- ◆ Dans le cadre de ce contrat « Territoires en Action » (TEA), la Région soutient le Pays Avallonnais à hauteur de 1 366 891€ pour la période 2022-2026. Cette enveloppe permettra la mise en œuvre de projets cohérents avec les ambitions de la Région. A ce titre, le Pays Avallonnais s'engage à :
 - Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique ; le Pays vise la sobriété foncière et l'urbanisme durable, la protection de ses ressources et l'alimentation de proximité ;
 - Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population ;
 - Faciliter l'accès à la santé et maintenir l'offre de soins, développer un environnement favorable à la santé ;
 - Favoriser les mobilités durables avec notamment la création d'aires de covoiturages.
- ◆ Le programme européen LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale), est quant à lui destiné au développement des territoires ruraux. En Bourgogne-Franche-Comté, l'enveloppe LEADER 2023-2027 s'élève à 39 850 000 €.

➔ Dans le cadre de sa convention LEADER 2023-2027, le territoire Avallonnais bénéficiera de 1 644 227 € de fonds européens, mobilisés pour financer des projets conformes à sa stratégie territoriale et de l'ingénierie dédiée.

Quatre objectifs sont ciblés par ce territoire :

- construire et animer une politique d'accueil de nouvelles populations et activités ;
- accompagner le développement éco garant de l'environnement et porteur d'innovation ;
- œuvrer pour un territoire attractif ;
- garantir un cadre de vie de qualité tout en limitant l'impact environnemental.

Les projets mis en œuvre via le programme LEADER sont financés par les crédits du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), en complément de crédits publics nationaux pouvant émaner de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que d'autres établissements publics (Agence de l'eau, etc.).

CONTACTS PRESSE

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

Les **Groupes d'Action Locale (GAL)**, qui regroupe des partenaires publics et privés représentatifs des acteurs socio-économiques d'un territoire, **sont les acteurs clés de la démarche LEADER**. Un GAL est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie définie sur son territoire. L'originalité de la démarche repose sur la forte implication de la société civile et sur des démarches innovantes d'animation et d'aménagement du territoire.

22 Groupes d'Action Local (GAL) ont ainsi signé ou signeront ces conventions avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2023-2027. A ce titre, ils bénéficient de **financements de l'Union européenne** pour divers projets (rénovation énergétique, aménagements d'espaces publics, mobilité douce, projets culturels et/ou touristiques). **L'ingénierie (animation de la stratégie territoriale et accompagnement de projets) des GAL** est également financée par le programme LEADER.

Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Pays Avallonnais signeront :

- **le contrat « Territoires en action » ;**
- **et la convention LEADER 2023-2027**

**Lundi 30 octobre à 9 h à la Mairie de Noyers-sur-Serein (89)
9, Place de l'Hôtel de Ville**

**en présence d'Éric HOULLEY,
Vice-Président de Région en charge de la Cohésion territoriale,
de la politique de la ville, des ruralités et des parcs naturels.**

La presse est invitée à ces signatures

CONTACTS PRESSE

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08